

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Autorisation d'occupation du Domaine Public

SECTEUR DE SAINT-GILLES LES BAINS

**INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ALIMENTÉES EN ÉNERGIE
RENOUVELABLE**

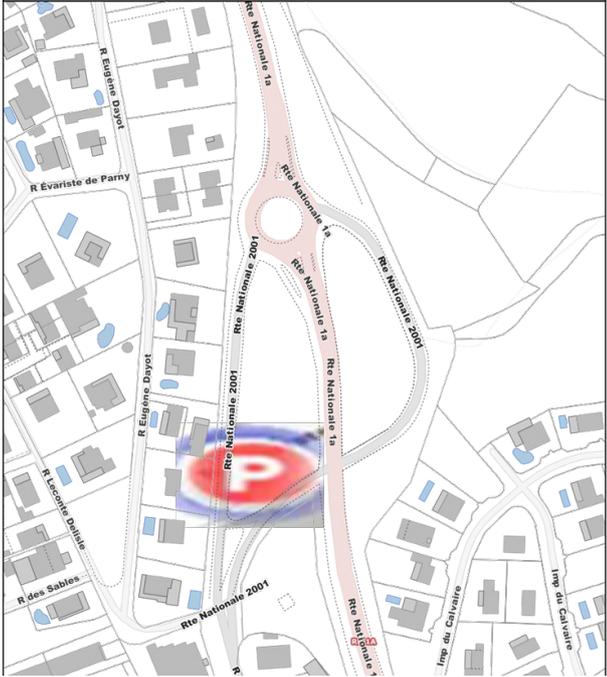
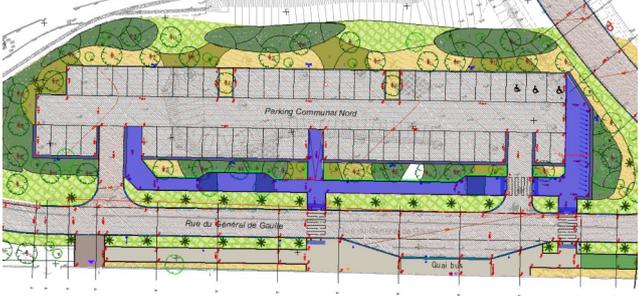
Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public un appel à manifestation d'intérêt pour une activité d'installation de bornes de recharge de véhicules alimentées par des énergies renouvelables.

La présente consultation est organisée selon les dispositions de l'ordonnance N° 2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques : convention d'occupation du domaine public avec procédure de sélection préalable.

La procédure de sélection préalable à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

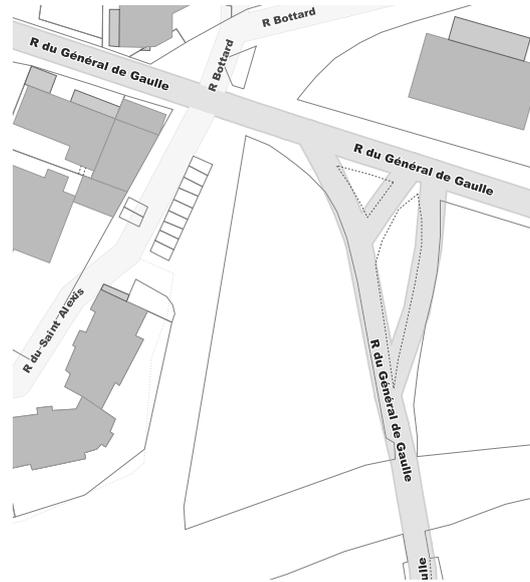
L'autorisation se formalisera par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.



Publié le	19 Août 2024
Date limite de remise des propositions	Le 4 novembre 2024 à 15 h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du Domaine Public pour exercer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par des énergies renouvelables Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Site n° 1 :	<p>- Emplacement situé parking entrée nord à St-Gilles les bains: 120 m2</p>  

Site n° 2 :

2 – Emplacement situé parking entrée Sud Saint-Gilles les Bains : 120 m²



Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : 240 m ² (2 fois 120 m ²) Jours d'exploitation : tous les jours Espace mis à disposition à titre indicatif : 2 Carports de 8 places de stationnement
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'une durée de 22 ans portant autorisation d'occupation temporaire à compter de la date de signature de l'AOT. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	Minimum de 10% du CA sur la recharge des bornes par les utilisateurs. De plus l'occupant s'acquittera des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : <ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de l'entreprise et de l'intérêt du candidat à présenter une offre - Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait Kbis) - Le chiffre d'affaires global sur les 2 derniers exercices clos relatif à son activité générale et/ou à des prestations similaires ou équivalentes à celle de l'autorisation d'occupation du Domaine Public ainsi que tout autre élément permettant de juger de sa capacité économique et financière. - Une attestation d'assurance responsabilité de civile garantissant l'entreprise pour l'exercice de cette activité - Le formulaire de réponse du candidat valant mémoire technique <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <p style="text-align: center;">Valeur technique : 40 %</p> <p>Le critère « Valeur technique » sera apprécié au regard des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qualité du service proposé aux usagers</i>

	<p>2. <i>Capacité professionnelle dans ce secteur d'activité</i></p> <p>3. <i>Délai de mise en œuvre du service après obtention de l'AOT</i></p> <p>Qualité du projet : 30%</p> <p>Le critère « Qualité du projet » sera apprécié au regard des éléments suivants :</p> <p>4. <i>Qualité esthétique et intégration dans le site,</i></p> <p>5. <i>Stratégie de commercialisation et de communication</i></p> <p>Proposition financière du candidat : 30%</p> <p>6. <i>Les candidats devront proposer une redevance d'occupation du domaine public qui ne peut être inférieur au minimum fixé.</i></p>
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention :</p> <p>« SECTEUR DE SAINT-GILLES LES BAINS - PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ALIMENTÉES EN ÉNERGIE RENOUVELABLE »</p> <p>Contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p>Commune de Saint-Paul Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique Chargé de Mission Mobilités et Déplacements Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>

	Courriel : aap.bornesderecharge@mairie-saintpaul.fr
--	---

6

6

